

**Bruxelles, 19 septembre 2011**

# **2<sup>e</sup> Conférence des Présidents des Instances de régulation membres du REFRAM**

**Message de S.E. Monsieur Abdou DIOUF,  
Secrétaire général de la Francophonie**

Seul le texte prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions francophones de régulation des médias,

Mesdames et Messieurs,

Je tenais à vous faire part, à travers ce message, de tout l'intérêt que je porte aux travaux du Réseau francophone des régulateurs des médias. La présence de la majeure partie des Présidents des instances membres du REFRAM aujourd'hui à Bruxelles témoigne de l'importance au plus haut niveau que vous accordez, vous aussi, à ce jeune réseau institutionnel de coopération.

Cette deuxième Conférence des Présidents constitue un moment fort de la vie du REFRAM qui a su, depuis les rencontres de Dakar et de Marrakech, à la fois approfondir et intensifier la coopération entre ses membres mais aussi s'ouvrir à d'autres instances francophones et à d'autres réseaux de régulateurs.

Vous avez réussi à mettre en œuvre pleinement le Plan d'action adopté il y a deux ans et faire de ce Réseau un lieu de partage d'expériences, de transmission de savoir-faire et d'expression de la solidarité francophone.

Et surtout vous êtes parvenus à agir concrètement au service d'une plus grande professionnalisation de vos instances, préalable nécessaire pour remplir vos importantes missions.

Mesdames et messieurs,

La Francophonie accompagne depuis le début des années 1990 les dynamiques de démocratisation apparues en Afrique et en Europe centrale et orientale. Aujourd'hui elle accompagne les évolutions démocratiques en cours dans les pays du Monde arabe par un soutien coordonné aux médias, aux institutions de la transition et tout particulièrement aux processus électoraux.

Notre engagement en faveur de la consolidation de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit a été rappelé par les 75 Etats et gouvernements de la Francophonie dans la résolution dite de « Bamako+10 », adoptée par le Sommet de la Francophonie en 2010 à Montreux.

Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont en effet engagés à « *veiller à la mise en place et au fonctionnement de mécanismes indépendants de régulation et d'autorégulation des médias* ».

Dans le même temps, ils m'ont demandé de « *poursuivre [mon] action en faveur de la liberté de la presse et du pluralisme des médias* ».

Notre engagement déterminé à vos côtés témoigne du rôle fondamental qu'accorde l'OIF aux médias dans la diffusion des valeurs de liberté, de tolérance et de paix, propres à pacifier la vie politique et à enraciner la culture démocratique, notamment, lors des processus électoraux.

Car pour l'OIF, il existe une interdépendance étroite entre démocratie, liberté des médias et régulation.

Les médias jouent un rôle primordial dans la construction de l'espace public et par conséquent dans l'établissement de conditions propices à l'expression démocratique, au bon fonctionnement des institutions et des organes de la vie politique. Il n'y a pas de démocratie sans espace public, et pas d'espace public sans une information fiable, pluraliste et partagée par tous. Aussi, est-il indispensable de sensibiliser l'ensemble de la société quant au rôle essentiel des médias et à leurs responsabilités.

Cette responsabilisation des médias ne doit pas être placée entre n'importe quelles mains, en particulier celles qui considèrent les médias comme des outils au service de leurs propres intérêts et non comme des organes indépendants au service de l'expression du pluralisme.

D'où la nécessité d'une régulation autonome et crédible, mais aussi et surtout d'une régulation reconnue dans sa légitimité par l'ensemble des acteurs de la vie publique. La régulation est indispensable et l'Etat doit allouer les moyens nécessaires au bon fonctionnement des instances.

Je voudrais aussi souligner, en lien avec la thématique de votre 1ere session relative aux « *Statuts, compétences et missions des régulateurs* », que le principe d'indépendance des institutions de la démocratie et de l'Etat de droit guide l'appui qu'apporte la Francophonie à la coopération entre les institutions de compétences similaires.

Ce partenariat avec des réseaux institutionnels, comme le REFRAM, repose sur une logique multilatérale reflétant la diversité de l'espace francophone et s'adresse tant aux professionnels du droit, de la médiation, des droits de l'Homme, de la régulation, qu'aux professionnels des élections avec la

création récente du Réseau des compétences électorales francophones.

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Je me réjouis de la réflexion engagée et de la tenue d'une session sur le rôle des régulateurs dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias.

Je crois au rôle important que les régulateurs audiovisuels doivent jouer en matière de promotion de l'égalité des genres. Mais je reste persuadé que l'évolution et la transformation de la place et de l'image des femmes dans les médias passent tout autant par l'autorégulation au sein de la profession des métiers du journalisme que par la volonté des éditeurs et diffuseurs.

L'OIF agit, à son niveau, pour l'égalité entre les femmes et les hommes depuis l'adoption de la Déclaration de Luxembourg en 2000 par les Ministres francophones en charge de la condition féminine. Elle implique les femmes francophones dans le développement de leur société. Une place privilégiée leur est réservée dans les projets de terrain comme dans les rencontres et forums régionaux et internationaux où elles doivent se faire

entendre. Pour encore mieux articuler ses interventions, l'OIF va conclure très prochainement un accord-cadre avec l'ONU-Femmes.

Il y a quelques jours, à l'occasion de la remise du prix Houphouët Boigny pour la paix à l'UNESCO décerné à l'association des Grands-mères de la Place de Mai, j'ai eu l'occasion de rappeler que les femmes, qu'on le veuille ou non, qu'on l'accepte ou non, doivent retrouver la place et les responsabilités légitimes qui leur reviennent dans tous les secteurs de la vie humaine.

Si beaucoup de progrès ont certes été accomplis, notamment par l'adoption de textes, de lois ou de règlements pour favoriser la parité, nous savons bien qu'ils restent souvent dans le domaine de l'intention. Et je repose ici la même question : *« Combien d'énergie les femmes doivent-elles encore dépenser pour que soit reconnue et respectée leur dignité alors que cette énergie doit être employée à la seule satisfaction de leurs capacités, à la seule réalisation de leurs contributions ? »*

Mesdames, Messieurs,

Avant de terminer, je voudrais adresser mes chaleureux remerciements aux Présidents Ahmed Ghazali, Marc Janssen et Michel Boyon pour avoir contribué, au cours de ce biennium, au dynamisme et au développement du REFRAM.

Le prochain Bureau du REFRAM de même que toutes les instances membres pourront compter sur ma disponibilité et sur celle de notre Organisation pour accompagner la mise en œuvre de votre plan d'action 2011-2012.

Car je crois profondément que les défis des régulateurs face aux nouveaux enjeux de l'internationalisation et de la numérisation passent par une coopération accrue entre vos instances.

Je vous souhaite plein succès pour vos travaux.

**Abdou DIOUF**